

## Ordre du jour

### Assemblée Générale des copropriétaires de la Résidence Le Bailly Le 19 juin 2026 à 18h00.

- 1. Approbation du dernier PV.**
- 2. Décompte des charges 2025.**
- 3. Respect du ROI voté en AG 2025 – quid de l'organisation à chaque nouveau locataire ? – Rappel du respect des communs (propreté, pas d'encombrement ou de stockage) – respect des horaires de ramassage des poubelles...**

**Le syndic sera prévenu au moins cinq jours ouvrables à l'avance.**

**Les emménagements, les déménagements et les transports d'objets mobiliers, de corps pondéreux et de corps volumineux, doivent se faire impérativement par la façade (élévateur) ; les cages d'escaliers et l'ascenseur ne pourront nullement être utilisés à cet effet. Les portes d'accès seront manipulées avec précaution lors de ces déménagements et emménagement.**

**Une indemnité de 30 euros est due et à verser sur le fond de réserve à chaque déménagement et emménagement. Au-delà des nuisances due à ces mouvements dans l'immeuble, elle couvrira le changement des noms des occupants sur les boîtes aux lettres et sonnettes individuelles en bonne et due forme. Aucune étiquette autocollante non conforme ne sera tolérée.**

**Toute dégradation commise aux parties communes de l'immeuble sera portée en compte au copropriétaire qui aura fait exécuter ces transports.**

- 4. Solde** Fond de roulement 24/04/2026 : 4506,37 euros  
Fond de réserve au 24/04/ 2026 : 12671,02 euros
- 5. Maintien des versements mensuels**  
Fond de roulement = 2514,95 euros/mois SOIT 30179,40 euros/an  
Fond de réserve = 1106,5 euros/mois SOIT 13278 euros/an
- 6. Futurs travaux à provisionner (Modernisation ascenseur, ...) NB : fin de paiement prêt toiture décembre 2026.**
- 7. Quid couverture et montants assurance immeuble suite aux sinistres :** Monsieur Alain Hanot prendra la parole.
- 8. Quid syndic + signature pour guichet des entreprises**
- 9. DIVERS**

Franco Gentili

Joan Waroquier